

Nombre de membres en exercice : 19	Procès-verbal de la séance du vingt mars deux mille vingt-six Le vendredi 20 mars 2026 à 20 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Francis MESSANT
Présents : 19	Présents : Francis MESSANT, Michèle DAOUST, Georges THERRAULT, Joana DA ROCHA ARAUJO, Maurice-Olivier VANDEVOORDE, Estelle LANTENOIS, Sylvain GOBERT, Océane COLIN, Philippe BALEMBOIS, Valérie GUEDET, Jean-Marc MOREAU, Sandrine COLPAERT, Thierry RAFFIER, Martine DENIS, Guillaume SALOMON, Aurélie FONTAINE, Ludovic SAULNIER, Stéphanie PREVOST
Votants : 18	Excusé : Arnaud DELAMILLIEURE Secrétaire de séance : Joana DA ROCHA ARAUJO

Ordre du jour :

- 1) Election du maire
- 2) Détermination du nombre d'adjoints
- 3) Election des adjoints
- 4) Charte de l'élu
- 5) Fixation des indemnités des élus
- 6) Délégation du conseil municipal au maire
- 7) Désignation des délégués au sein du syndicat intercommunal des écoles primaires et maternelles de Varreddes et Marcilly
- 8) Désignation des membres du C.C.A.S.
- 9) Création de la commission "Finances et désignation de ses membres
- 10) Création de la commission "Urbanisme" et désignation de ses membres

Monsieur MESSANT, maire sortant, ouvre la séance et procède à l'installation des conseillers municipaux élus lors du scrutin du 15 mars 2026.

1) Election du maire(N° DE 2026 006)

Madame DAOUST Michèle, membre présent le plus âgé du conseil municipal, préside l'assemblée et invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 18
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs : 0
Suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 10

Ont obtenus :

Monsieur MESSANT Francis : dix-huit voix (18)

Monsieur MESSANT Francis, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire prend la parole et déclare :

"Tout d'abord, je souhaite, pour ce premier conseil, remercier chaleureusement toutes les Ravettones et tous les Ravetons, Varreddoises et Varreddois, qui, dimanche dernier, nous ont accordé leur confiance avec une large majorité.

Je remercie également, chers membres du conseil municipal, pour la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à la tête de ce conseil en tant que Maire.

Ce soir, devant vous, je prends l'engagement de consacrer toute mon énergie au service de l'ensemble des habitants de notre commune afin que chacun y trouve sa place, dans un esprit de bien-vivre ensemble, fondé sur le respect et la tolérance.

Je veillerai, avec exigence et intégrité, à ce que chaque décision soit prise exclusivement dans l'intérêt général, en écartant toute considération individuelle.

Je m'engage à animer notre conseil avec détermination et rigueur, afin d'assurer la pleine réalisation de notre programme. Comme le rappelle un proverbe africain : "Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin". Cette maxime doit guider chacune de nos actions.

"Construisons ensemble l'avenir de Varreddes" ne doit pas demeurer un simple slogan, mais constituer le fondement de notre action collective et le moteur de la concrétisation de nos engagements."

2) Détermination du nombre d'adjoints (N° DE 2026 007)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger et rappelle que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

L'effectif légal du conseil municipal de Varreddes étant de dix-neuf, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser cinq.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer cinq postes d'adjoints au maire.

3) Election des adjoints (N° DE 2026 008)

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à déposer des listes de candidats aux fonctions d'adjoints, listes qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Une liste est déposée, composée des conseillers municipaux suivants :

- ~ Monsieur THERRAULT Georges
- ~ Madame DAOUST Michèle
- ~ Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier
- ~ Madame DA ROCHA ARAUJO Joana
- ~ Monsieur GOBERT Sylvain

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 18

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Liste THERRAULT : dix-huit voix (18)

La liste THERRAULT ayant obtenu la majorité absolue, les conseillers municipaux qui la composent sont proclamés adjoints, à savoir :

- ~ Premier adjoint : Monsieur THERRAULT Georges
- ~ Deuxième adjoint : Madame DAOUST Michèle
- ~ Troisième adjoint : Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier
- ~ Quatrième adjoint : Madame DA ROCHA AROUJO Joana
- ~ Cinquième adjoint : Monsieur GOBERT Sylvain

Monsieur le Maire indique qu'il va donner les délégations suivantes aux adjoints :

Monsieur THERRAULT Georges, finances, urbanisme, logement et politique de la ville

Madame DAOUST Michèle, réussite éducative, jeunesse et activités périscolaires

Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier, aménagement urbain, gestion du patrimoine communal et sécurité

Madame DA ROCHA ARAUJO Joana, attractivité et communication, affaires sociales et handicap

Monsieur GOBERT Sylvain , vitalité et lien social, santé et protection des personnes.

4) Charte de l'élu

Conformément à la réglementation, le nouveau maire donne lecture de la charte de l'élu local et en remet un exemplaire à chaque conseiller municipal qui la signe.

5) Fixation des indemnités des élus (N° DE 2026 009)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des adjoints comme suit :

- maire : 55.7 % de l'indice 1027

- adjoints : 21,38 % de l'indice 1027.

6) Délégation du conseil municipal au maire (N° DE 2026 010)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal peut déléguer au maire toutes ou partie des attributions de cette assemblée (31 au maximum).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner délégation à Monsieur le Maire sur dix-sept points tels que détaillés sur la délibération.

7) Désignation des délégués au sein du SI des écoles primaires et maternelles de Varredes et Marcilly (N° DE 2026 011)

Monsieur le maire expose au conseil municipal, qu'en application des statuts du syndicat

intercommunal des écoles primaires et maternelles de Varreddes et Marcilly, il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants qui représenteront la commune de Varreddes au sein de ce syndicat.

Il est procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués :

Délégués titulaires

Nombre de votants : 18
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 10

Ont obtenu :
MESSANT Francis : 18 voix
DAOUST Michèle : 18 voix
SALOMON Guillaume : 18 voix

M. MESSANT Francis, Mme DAOUST Michèle et M. SALOMON Guillaume ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués titulaires.

Délégués suppléants

Nombre de votants : 18
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 10

Ont obtenu :
DENIS Martine : 18 voix
COLIN Océane : 18 voix
GUEDET Valérie : 18 voix

Mmes DENIS Martine, COLIN Océane et GUEDET Valérie ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés déléguées suppléantes.

8) Désignation des membres du C.C.A.S.

Détermination du nombre de membres du C.C.A.S. (N° DE 2026 012)

Conformément au code de l'action sociale et des familles qui stipule que le conseil municipal fixe le nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S., Monsieur le Maire invite le conseil municipal à déterminer ce nombre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe paritairement le nombre de membres nommés à 4 et le nombre de membres élus à 4 pour siéger au sein du conseil d'administration du C.C.A.S.

Election des membres du C.C.A.S. (N° DE 2026 013)

Monsieur le maire invite le conseil municipal à élire les conseillers municipaux qui siégeront au CCAS.

Il est procédé, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle de listes au plus fort reste, à la désignation des membres :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 18
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Liste composée de Martine DENIS, Joana DA ROCHA ARAUJO, Estelle LANTENOIS et Stéphanie PREVOST : dix huit voix (18)

Mme Martine DENIS, Mme Joana DA ROCHA ARAUJO, Mme Estelle LANTENOIS et Mme Stéphanie PREVOST sont proclamés membres pour siéger au sein du conseil d'administration du C.C.A.S.

Monsieur le Maire indique qu'il va nommer par arrêté les membres extérieurs suivants : Stéphanie GIL, Agnès PHILIPPE, Marlène PEYRE PRADIER et Christine VALET.

9) Création de la commission "Finances et désignation de ses membres

Monsieur le Maire propose que tous les conseillers municipaux fassent partie de cette commission.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

10) Création de la commission "Urbanisme" et désignation de ses membres

Le conseil municipal, à l'unanimité,

~ décide de créer une commission "Urbanisme", composée de six conseillers municipaux et chargée d'étudier les dossiers d'urbanisme

~ désigne Philippe BALEMBOIS, Océane COLIN, Jean-Marc MOREAU, Thierry RAFFIER, Georges THERRAULT et Maurice-Olivier VANDEVOORDE comme membres de cette commission.

Séance levée à 21 heures 40.